



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 6 octobre 2009 — N° 59

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de féliciter le Dr Marcel Arcand, lauréat du prix Dufresne-Quintin.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Olivar Asselin.

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant l'inauguration du pavillon d'enseignement médical du campus de Trois-Rivières de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

M. Dufour (René-Lévesque) fait une déclaration concernant M. Georges-Henri Gagné.

6 octobre 2009

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'historien André Garant.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant le 100^e anniversaire de naissance de M. Paul Dubé.

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration concernant le jeu égalitaire Parcours extrême.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant l'importance des saines habitudes de vie, dans le cadre du colloque annuel de l'Association cardio-respiratoire Gaspésie-Les Îles.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant le Réseau des femmes d'affaires du Québec.

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration concernant la Journée des ressources naturelles.

À 13 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

6 octobre 2009

Les travaux reprennent à 14 h 08.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Weil, ministre de la Justice, dépose :

L'avant-projet de loi intitulé « Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale ».

(Dépôt n° 690-20091006)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale », et tienne des auditions publiques à compter du 13 janvier 2010;

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçues au Secrétariat des commissions au plus tard le 20 novembre 2009;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

6 octobre 2009

M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Le rapport annuel de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009;

(Dépôt n° 691-20091006)

Le rapport annuel de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 692-20091006)

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels 2008-2009 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Montréal;

(Dépôt n° 693-20091006)

- Chaudière-Appalaches;

(Dépôt n° 694-20091006)

- Lanaudière.

(Dépôt n° 695-20091006)

Les rapports annuels de gestion, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009, des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Chaudière-Appalaches;

(Dépôt n° 696-20091006)

- Lanaudière;

(Dépôt n° 697-20091006)

- Montréal;

(Dépôt n° 698-20091006)

- Saguenay-Lac-Saint-Jean;

(Dépôt n° 699-20091006)

6 octobre 2009

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude des rapports annuels de gestion 2008-2009 des agences de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, de Montréal et du Saguanay-Lac-Saint-Jean soit déférée à la Commission de la santé et des services sociaux;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2012 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.
(Dépôt n° 700-20091006)

M. le président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Bouillé (Iberville) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 7 octobre 2009, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ». (Dépôt n° 701-20091006)

Dépôts de rapports de commissions

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 1^{er}, 2, 3, 8, 15, 16, 17, 22, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier. La Commission recommande la réimpression dudit projet de loi.

(Dépôt n° 702-20091006)

6 octobre 2009

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 1^{er} et 6 octobre 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 703-20091006)

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 1^{er}, 2, 15, 22, 23, 24, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance et du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance.

(Dépôt n° 704-20091006)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

6 octobre 2009

- la Commission des institutions, afin d’entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 48, Code d’éthique et de déontologie des membres de l’Assemblée nationale;
- la Commission de l’agriculture, de l’énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l’examen du Plan stratégique 2009-2013 d’Hydro-Québec.

Motions sans préavis

Du consentement de l’Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Malavoy (Taillon), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l’Assemblée nationale profite de cette Journée mondiale des enseignantes et des enseignants pour rendre un hommage bien mérité aux enseignantes et enseignants québécois;

QU’elle les remercie de se dévouer chaque jour auprès des élèves afin de favoriser leur réussite scolaire, et de faire en sorte qu’ils puissent exprimer et réaliser leur plein potentiel.

Du consentement de l’Assemblée, un débat s’ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement une motion concernant le droit au logement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose une motion concernant les logements abordables; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

6 octobre 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 20 et 21 octobre 2009, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Union des consommateurs
- Option consommateurs
- Association canadienne des télécommunications sans fil
- Coalition des associations de consommateurs du Québec
- Barreau du Québec
- Conseil québécois du commerce de détail
- Association pour la protection des automobilistes du Québec
- Groupe de recherche en droit international et comparé de la consommation (Université du Québec à Montréal)
- Association du Jeune Barreau de Montréal

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

6 octobre 2009

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 7 octobre 2009, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Bouillé (Iberville).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles procède à des consultations particulières et tiennent des audiences publiques le jeudi 8 octobre 2009 afin d'étudier les nouvelles dispositions agricoles contenues dans l'Accord sur le commerce intérieur, et ce, avant leur ratification prévue le 15 octobre 2009.

6 octobre 2009

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 22, Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 22 est adopté.

À 15 h 35, à la demande de M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Les travaux reprennent à 18 h 03.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Champagne (Champlain) à M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les travailleurs de l'usine Aleris;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) à Mme Weil, ministre de la Justice, en remplacement de Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, concernant la Société de l'assurance automobile du Québec et les accommodements raisonnables;

6 octobre 2009

- le troisième, sur une question adressée par M. Robert (Prévost) à M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, en remplacement de Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant General Cable.

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 7 octobre 2009, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 18 h 41, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 7 octobre 2009, à 9 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 6 octobre 2009, à 15 h 31, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 18 Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec

Le Président

YVON VALLIÈRES